

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 11 juin 2020**

*Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut-être techniquement réalisée, la tenue de la séance peut être faite à huis clos. Suite à un vote à mains levées, le conseil a accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos.*

L'an deux mille vingt, le onze juin, à vingt heures quarante-cinq.

Le Conseil Municipal de la commune de Juscorps, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Corinne RIVET BONNEAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames Catherine DECHAINED, Aurélie MORISSEAU et Messieurs Michel AUJARD, Didier BLAUD, Dominique CHARENTON, Sébastien GERON, Patrick GUILLET, Francis PIQUEREAU et Damien RIVET

Absent excusé : Mr Sébastien JORIGNE

Membres en exercice : 11

Membres présents : 10

Membres votants : 10



Les procès-verbaux du 23 mai et du 29 mai n'appelant aucune remarque, ils sont adoptés à l'unanimité.

**DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS SYNDICATS ET EPCI**

• **Délégués au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres,

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés,

Considérant qu'un renouvellement général du conseil municipal a eu lieu en raison des élections municipales du 15 mars 2020,

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués (1 titulaire et 1 suppléant), chargés de représenter la commune de Juscorps au sein du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de Juscorps décide de désigner comme délégué(e) au SMAEP 4B :

- **Déléguée titulaire**

- Mme Catherine DECHAINED, domiciliée à Juscorps (79230) 1700 route de Brûlain

- **Délégué suppléant**

- Mr Francis PIQUEREAU, domicilié à Juscorps (79230) 265 chemin des Violettes

• **Délégués au SIVU de Prahecq**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le SIVOM de Prahecq est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres,

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés,

Considérant qu'un renouvellement général du conseil municipal a eu lieu en raison des élections municipales du 15 mars 2020,

Considérant qu'il convient de désigner 4 délégués (2 titulaires et 2 suppléants), chargés de représenter la commune de Juscorps au sein du SIVOM de Prahecq.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de Juscorps décide de désigner comme délégué(e) au SIVU de Prahecq :

- **Délégués titulaires**

- Mr Didier BLAUD, domicilié à Juscorps (79230) 345 route de Brûlain
- Mr Damien RIVET, domicilié à Juscorps (79230) 210 chemin du Moulin

- **Délégués suppléants**
  - o Mr Patrick GUILLET, domicilié à Juscorps (79230) 230 chemin du Moulin
  - o Mme Aurélie MORISSEAU, domiciliée à Juscorps (79230) 710 route de Fors

- **Délégués au Comité Syndical du SIEDS**

Mme le Maire expose aux membres du conseil municipal :

Vu la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SIEDS

Considérant que la commune de Juscorps est adhérente au SIEDS,

Considérant que l'article L 5211-8 du CGCT pose le principe que « *le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal de la commune dont ils sont issus. Ce mandat expire lors de l'installation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale suivant le renouvellement général des conseils municipaux* »,

Considérant que conformément à l'article L 5212-7 du CGCT et aux statuts du SIEDS, chaque commune adhérente désigne un représentant titulaire et un représentant suppléant chargés de représenter la commune au sein du SIEDS,

Considérant que l'article L 5211-8 du CGCT précise que « *à défaut pour une commune d'avoir désigné ses délégués, cette commune est représentée au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale par le maire si elle ne compte qu'un délégué, par le Maire et le premier adjoint dans le cas contraire* »,

Considérant qu'à compter des élections de mars 2020, les communes du syndicat mixte fermé ne pourront désigner comme représentants que des membres de leurs conseils municipaux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de Juscorps décide de désigner comme délégué(e) au SIEDS :

- **Délégué titulaire**
  - o Mr Michel AUJARD, domicilié à Juscorps (79230) 50 rue des Prunus
- **Délégué suppléant**
  - o Mr Francis PIQUEREAU, domicilié à Juscorps (79230) 265 chemin des Violettes

- **Délégués au SIVU du Marmais**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le SIVU du Marmais est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres,

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés,

Considérant qu'un renouvellement général du conseil municipal a eu lieu en raison des élections municipales du 15 mars 2020,

Considérant qu'il convient de désigner 4 délégués (2 titulaires et 2 suppléants), chargés de représenter la commune de Juscorps au sein du SIVU du Marmais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de Juscorps décide de désigner comme délégué(e) au SIVU du Marmais :

- **Délégués titulaires**
  - o Mme Corinne RIVET-BONNEAU, domiciliée à Juscorps (79230) 30 impasse du Château
  - o Mme Aurélie MORISSEAU, domiciliée à Juscorps (79230) 710 route de Fors
- **Délégués suppléants**
  - o Mme Catherine DECHAINED, domiciliée à Juscorps (79230) 1700 route de Brûlain
  - o Mr Didier BLAUD, domicilié à Juscorps (79230) 345 route de Brûlain

- **Délégués au Syndicat de Communes Plaine de Courance**

Mme le Maire, dans le prolongement de l'adhésion de la commune de Juscorps au Syndicat de Communes Plaine de Courance, propose conformément aux statuts adoptés de désigner les représentants titulaires et suppléants de la commune auprès de ce syndicat.

Après délibération, le conseil désigne :

- **Déléguée titulaire** : Mme Corinne RIVET BONNEAU, demeurant à Juscorps (79230), 30 impasse du Château
- **Délégué suppléant** : Mr Didier BLAUD, demeurant à Juscorps (79230), 345 route de Brûlain

- **Délégués au CLETC (Commission Locale chargée d'Evaluer les Transferts de Charges)**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés,

Considérant qu'un renouvellement général du conseil municipal a eu lieu en raison des élections municipales du 15 mars 2020,

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués (1 titulaire et 1 suppléant), chargés de représenter la commune de Juscorps au sein de la Commission Locale chargée d'Evaluer les Transferts de Charges (CLETC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de Juscorps décide de désigner comme délégué(e):

- **Déléguée titulaire**

- Mme Corinne RIVET BONNEAU, domiciliée à Juscorps (79230) 30 impasse du Château

- **Délégué suppléant**

- Mr Didier BLAUD, domicilié à Juscorps (79230), 345 route de Brûlain

- **Correspondant sécurité routière**

Mme le Maire propose de nommer un élu référent à la sécurité routière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer :

- **Référent titulaire**

- Mr Sébastien GERON

- **Référent suppléant**

- Mr Jean-Luc LAIDET

- **Correspondant défense**

Mme le Maire propose de nommer un élu correspondant à la défense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer Mr Patrick GUILLET comme correspondant à la défense.

- **Délégué Départemental de l'Education Nationale**

Mme le Maire propose de nommer un délégué au sein de la délégation départementale de l'éducation nationale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer Mr Patrick GUILLET comme délégué départemental de l'Education Nationale.

- **Désignation d'un élu représentant la commune de Juscorps à la Communauté d'Agglomération du Niortais sur les questions d'énergies renouvelables et de développement durable**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2221-11 et suivants, R 2221-1 et suivants et R 2221-63 et suivants ;

Vu le Plan Climat-Energie Territorial 2013-2017 adopté par le Conseil de Communauté de la CAN le 24 juin 2013 ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté de la CAN du 24 janvier 2014 relative à la création de la régie à autonomie financière « énergies renouvelables » de la CAN et ses statuts ;

La Communauté d'agglomération du Niortais est engagée depuis 2010 dans de nombreuses actions en faveur du développement durable, plus particulièrement dans les domaines de la maîtrise des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables, qui constituent les objectifs majeurs de son Plan Climat.

A ce titre, la CAN a souhaité développer la production d'électricité photovoltaïque sur le territoire, mais également sur son patrimoine en équipant de panneaux photovoltaïques certains bâtiments communautaires. Cette activité de production et de vente d'électricité est affiliée à un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC), nécessitant la création d'une régie à autonomie financière composée d'un budget annexe et d'un conseil d'exploitation.

Conformément à la délibération adoptée le 24 janvier 2014 portant sur la création de la régie à autonomie financière « énergies renouvelables » de la CAN, le conseil d'exploitation « énergies renouvelables » se compose d'un élu représentant de chacune des 45 communes de la CAN.

La Conseil municipal est ainsi amené à désigner un élu qui représentera la commune de Juscorps à la CAN et sera référent sur les questions d'énergies renouvelables et de développement durable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Désigner en la personne de Dominique CHARENTON, l'élu référent de la commune sur les questions d'énergies renouvelables et de développement durable, qui siègera au Conseil d'exploitation « énergies renouvelables » de la CAN

Le conseil adopte

#### • Délégué Agence Technique Départementale « ID 79, Ingénierie Départementale »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'Agence Technique Départementale « ID 79 ingénierie Départementale » est administrée par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres,

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés,

Considérant qu'un renouvellement général du conseil municipal a eu lieu en raison des élections municipales du 15 mars 2020,

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués (1 titulaire et 1 suppléant), chargés de représenter la commune de Juscorps au sein de l'Agence Technique Départementale « ID 79, ingénierie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de Juscorps décide de désigner comme délégué(e):

- **Déléguée titulaire**
  - o Mme Corinne RIVET BONNEAU, domiciliée à Juscorps (79230) 30 impasse du Château
- **Déléguée suppléant**
  - o Mme Catherine DECHAINED, domiciliée à Juscorps (79230) 1700 route de Brûlain

#### • Délégué au CNAS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que CNAS (Comité National d'Actions Sociales) est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres,

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés,

Considérant qu'un renouvellement général du conseil municipal a eu lieu en raison des élections municipales du 15 mars 2020,

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués (1 titulaire élu et 1 titulaire agent), chargés de représenter la commune de Juscorps au sein du CNAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de Juscorps décide de désigner comme délégué(e):

- **Déléguée titulaire élue**
  - o Mme Corinne RIVET BONNEAU, domiciliée à Juscorps (79230) 30 impasse du Château
- **Déléguée titulaire agent**
  - o Mme Sylvie POUPARD, domiciliée à Brûlain (79230) 1 chemin des Marronniers

#### COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Mme le Maire propose les commissions suivantes :

- Commission des bâtiments
- Commission Voirie

- Commission scolaire / conseil d'école RPI
- Commission des fêtes / évènementiel
- Commission salle socioculturelle
- Commission site internet
- Commission bulletin municipal
- Commission d'appel d'offre
- Commission sécurité
- Rucher communal

A l'unanimité, les membres du conseil municipal valide les commissions proposées.

• **Commission Communale des Impôts Directs**

Mme le Maire informe que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux (article 1650 paragraphe 3 du code Général des Impôts).

Mme le Maire rappelle que le Maire en est le président de droit et qu'il convient de nommer, au minimum, 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer, à l'unanimité :

**Membres titulaires**

Mr Didier BLAUD  
 Mme Catherine DECHAINED  
 Mr Damien RIVET  
 Mr Dominique CHARENTON  
 Mr Francis PIQUEREAU  
 Mme Sylvette VEILLON (membre extérieur)

**Membres suppléants**

- Mme Josiane RIVET  
 - Mme Roselyne BLAIZEAU  
 - Mme Aurélie MORISSEAU  
 - Mr Sébastien GERON  
 - Mr Patrick GUILLET  
 - Mr Gilbert POUGNARD (membre extérieur)

**EMPLACEMENT ET POSE D'UNE ANTENNE RELAIS HAUT DEBIT**

Mme le Maire fait part à l'assemblée qu'elle a reçu une déclaration préalable émanant de la société TDF pour la construction d'un pylône d'antenne-relais de téléphonie mobile dans le but d'accueillir des opérateurs de téléphonie mobile. Ce pylône sera implanté au lieu-dit « Le Grelet », sur un terrain communal.

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal qu'elle a reçu en mairie les représentants de TDF, en présence de conseillers municipaux, afin de se faire préciser des informations complémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal souhaite poursuivre ce projet (8 voix pour et 2 abstentions) et autorise le Maire à signer tous les documents s'y afférent.

**TAUX DES TAXES LOCALES 2020**

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal qu'elle ne souhaite pas augmenter le taux des taxes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide ne pas augmenter le taux des taxes locales à savoir :

Taxe foncière bâtie	12.82 %
Taxe foncière non bâtie	56.45 %

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

*Mme Aurélie MORISSEAU se retire de la salle et ne participe au vote.*

Dans sa séance, le conseil municipal décide de procéder à la répartition des diverses subventions de fonctionnement aux associations et organismes publics.

ACCA de Juscorps	: 130.00 €
ADMR de Prahecq	: 370.00 €
APE de Juscorps/Saint Martin de Bernegoue	: 130.00 €

Comité d'animation de Juscorps	: 130.00 €
Donneurs de Sang de Prahecq	: 130.00 €
Boss Rush Club	: 130.00 €
USEP de Melle	: 72.60 €
Protection Civile de Prahecq	: 70.00 €
<b>Total</b>	<b>: 1 162.60 €</b>

### 14 JUILLET 2020

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et l'état d'urgence sanitaire, le conseil municipal souhaite plus d'informations avant de se prononcer sur l'organisation du 14 juillet.

### SALLE SOCIOCULTURELLE

En raison du COVID-19, la salle n'a pas été louée depuis le 16 mars 2020 et toutes les réservations ont été annulées, ceci jusqu'au 11 juillet 2020, date limite de l'état d'urgence sanitaire.

### QUESTIONS DIVERSES

- ☞ **APE** : le conseil municipal décide de leur attribuer un local, vestiaire, gratuitement
- ☞ **Voirie** : Jean-Luc ROBIN est venu élaguer les haies
- ☞ **Terrain de boules les Sablières** : les tables sont cassées
- ☞ **Emplois partiels** : c'est la société COLAS qui a été retenue
- ☞ **Garage communal** : le mur de clôture a été cassé par un bus en reculant
- ☞ **Prochain conseil** : 9 juillet 2020 à 20h45

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.